



Société française d'héraldique & de sigillographie

Titre	Deux frères, deux noms, deux écus : Daimbert de Seignelay et Ferry de Cudot. Note sur la transition des armes individuelles vers des armes lignagères au XIII ^e siècle, et sur une singularité iconographique
Auteur	Jean-Paul DESAIVE
Publié dans	<i>Revue française d'héraldique et de sigillographie - Études en ligne</i>
Date de publication	mars 2021
Pages	16 p.
Dépôt légal	ISSN 2606-3972 (1 ^{er} trimestre 2021)
Copy-right	Société française d'héraldique et de sigillographie, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, France
Directeur de la publication	Jean-Luc Chassel

Pour citer cet article

Jean-Paul DESAIVE, « Deux frères, deux noms, deux écus : Daimbert de Seignelay et Ferry de Cudot. Note sur la transition des armes individuelles vers les armes lignagères au XIII^e siècle, et sur une singularité iconographique », *Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne*, 2021-2, mars 2021, 16 p.

http://sfhsrfhs.fr/wp-content/PDF/articles/RFHS_W_2021_002.pdf

**REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE**

Adresse de la rédaction : 60, rue des Francs-Bourgeois, 75141 Paris Cedex 03

Directeur : Jean-Luc Chassel

Rédacteurs en chef : Caroline Simonet et Arnaud Baudin

Conseiller de la rédaction : Laurent Macé

Comité de rédaction : Clément Blanc-Riehl, Arnaud Baudin, Pierre Couhault,
Jean-Luc Chassel, Dominique Delgrange, Hélène Loyau, Nicolas Vernot

Comité de lecture : Ghislain Brunel (Archives nationales), Jean-Luc Chassel (université Paris-Nanterre),
John Cherry (British Museum), Marc Gil (université Charles-de-Gaulle-Lille III), Laurent Hablot
(EPHE), Laurent Macé (université Toulouse-Jean-Jaurès), Christophe Maneuvrier (université de Caen),
Christian de Mérimod (musée national des Monuments français), Marie-Adélaïde Nielen (Archives
nationales), Michel Pastoureau (EPHE), Michel Popoff (BnF), Miguel de Seixas (université de Lisbonne),
Inès Villela-Petit (BnF)

ISSN 1158-3355

et

**REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE
ÉTUDES EN LIGNE**

ISSN 2006-3972

© **Société française d'héraldique et de sigillographie**
SIRET 433 869 757 00016

***Deux frères, deux noms, deux écus :
Daimbert de Seignelay et Ferry de Cudot.***

***Note sur la transition des armes individuelles vers des armes
lignagères au XIII^e siècle, et sur une singularité iconographique***

Jean-Paul DESAIVE

L'église Sainte-Alpais de Cudot¹, dans l'Yonne, abrite quatre dalles tumulaires ou plates tombes du XIII^e siècle, dont la plus ancienne a priori (elle ne porte aucune date) est celle de Ferry de Cudot, provenant de l'abbaye des Echarlis où le sire avait été inhumé. Elle est en calcaire blanc, légèrement trapézoïdale, entourée de l'inscription suivante :

HIC.JACET.NOBILIS.VIR BONE.MEMORIE.FERIC[VS].D[OMI]N[V]S.
CVDOTI.CVIVS.ANIMA.P[ER].MISERICORDIAM.
DEI.REQVIESCAT.IN.PACE

Le personnage est représenté debout sous une arcature trilobée, encadrée dans les écoinçons par deux anges thuriféraires (*fig. 1*). Il est tête nue, cheveux mi-longs à boucles symétriques, barbe courte au menton, les mains gantées, jointes du bout des doigts. Son vêtement fait d'une étoffe étroitement ajustée, la *cotte*, enfilée sur la chemise, n'est visible que sur les bras et au niveau des aisselles, dans une large échancrure du *surcot*, robe de dessus, sans manches, à larges emmanchures, qui s'enfile sur la cotte. Le surcot qu'il porte, ample et raide, relevé aux épaules, lui tombe du col presque jusqu'aux pieds, chaussés de chaussures souples, sans éperons. Les plis de ce grand vêtement sont maladroitement figurés par des bandes rigides et profondément creusées dans la pierre, tandis qu'un dessin incongru de flèche la pointe en haut, partant d'une petite échancrure à la base, signale qu'il est fendu par le devant. L'épée du sire, dans son fourreau, repose à sa gauche. Autour d'elle s'enroule le ceinturon, dont la boucle et l'extrémité plus fine dépassent d'un même côté.

1. Yonne, arr. Sens, c. Joigny.

L'artiste a représenté Ferry de Cudot de manière inhabituelle à bien des égards. S'il appartient clairement à l'aristocratie militaire par sa titulature, par son lignage et par la figuration ostensible de son épée et d'une partie de son écu (on va y revenir), son allure générale est plus celle d'un notable laïc en habit de cérémonie que d'un chevalier : la plupart de ceux-ci, on le sait, apparaissent revêtus de leur cotte de mailles, l'épée au côté, la lance à la main parfois, les éperons aux pieds, lesquels reposent souvent sur des lions ou des chiens : autant d'attributs qui manquent à ce *vir nobilis*. Fait plus singulier encore, il apparaît comme couché *sur* son écu armorié, dont seule la moitié gauche (*dextre* pour le porteur) apparaît (fig. 2).



2. Dalle tumulaire de Ferry de Cudot (après 1232). Détail de l'écu.
Photographie de l'auteur.

Dans leur majorité, les chevaliers du XIII^e siècle sont figurés avec leur écu entier reposant sur un de leurs côtés, ou les recouvrant, y compris dans la même église où Pierre de Saint-Phalle, mort en 1297, fait reposer sur sa cuisse gauche son écu à la croix ancrée, brisé d'un lambel (*fig. 3*), qui cache en partie son épée attachée au ceinturon, tandis que sa lance est dressée sur sa droite. Cette petite église rurale offre d'ailleurs trois bons exemples contrastés d'iconographie funéraire masculine (la quatrième tombe étant celle d'une femme) : un autre Pierre de Saint-Phalle, mort en 1275, apparaît sans bouclier, mais en cotte de mailles et surcot court avec son épée posée à son côté gauche, tandis que ses armoiries, de petite taille, sont disposées de part et d'autre de sa tête (*fig. 4 et 5*).



3. Dalle tumulaire de Pierre de Saint-Phalle († 1297). Détail de l'écu.
Église Sainte-Alpais de Cudot.
Photographie de l'auteur.

Nous avons la chance de disposer d'un corpus considérable de plates tombes médiévales, grâce au travail remarquable de Guillaume Grillon². Les sires de Seignelay et de Cudot sont champenois et n'apparaissent pas dans cette étude mais, entre Bourgogne et Champagne, la proximité est grande, les échanges fréquents et l'aire culturelle commune.

Dans la troisième partie de son ouvrage, intitulée « Approche iconographique : le monument funéraire comme représentation sociale du défunt », Guillaume Grillon souligne la forte proportion de guerriers : « Parmi les quelque 531 monuments funéraires à effigies compilés par cette étude [et incluant donc des prêtres, des religieux, des femmes, des enfants et des "non-nobles", ceux-ci dans une proportion de 20 %] on recense 161 représentations d'hommes en armes³ ». Au XIII^e siècle, ceux-ci sont revêtus en majorité d'un haubert de mailles incluant le capuchon ou camail, et par-dessus ce

2. Guillaume GRILLON, *L'ultime message : étude des monuments funéraires de la Bourgogne ducale XII^e-XVI^e siècle*, thèse soutenue sous la direction de Vincent Tabbagh et de Hervé Mouillebouche, Université de Bourgogne, 2011 [Édition en ligne : <https://preo.u-bourgogne.fr/shc/index.php?id=271>].

3. *Ibid.*, p. 371.

haubert, l'homme d'armes porte un surcot ou b্লাuid, parfois armorié. « Il s'agit d'une pièce de tissu assez ample dont la longueur varie des mi-cuisses aux chevilles sans lien avec une quelconque mode ou saison. Le plus souvent il descend à hauteur des genoux [et] plus de trois surcots sur quatre ne possèdent pas de manches, laissant ainsi une plus grande liberté de mouvement au combattant maniant l'épée⁴ ». La présence d'éperons est également associée aux effigies de chevaliers ou d'écuyers : « 70 des 91 représentations funéraires de chevaliers en cotte de mailles portent des éperons » mais c'est surtout l'épée qui caractérise ce groupe social : « elle figure aux côtés de 88 des 91 représentations (...) de ce corpus⁵ ». Elle est généralement suspendue à une ceinture portée à la taille, et maintenue dans son fourreau. Dans 13 cas sur 88, l'épée figure soit nue, la pointe en bas, au côté du personnage, soit elle est encore maintenue dans son fourreau : « Celui-ci est alors détachée du corps et la ceinture qui le maintenait est souvent enroulée autour », comme on le voit pour Ferry de Cudot. Enfin, le guerrier est figuré avec son écu, dans 65 cas sur 91. « Le type de cet élément de protection est rigoureusement identique sur toutes les représentations. Il s'agit d'un écu français de type scutiforme (*sic*) systématiquement armorié⁶ ». La très grande majorité des hommes d'armes portent « leur écu à leur bras gauche replié devant le torse. Mais cette posture n'est possible que lorsque les mains ne sont pas jointes et que le personnage tient dans sa main droite sa lance dressée ou son épée dégainée. Lorsque l'effigie est représentée les mains jointes, l'écu peut alors apparaître en bandoulière, attaché à la ceinture ou pendu au bras gauche⁷ ». L'auteur ne mentionne aucun cas de personnage couché sur son écu et le recouvrant en partie, mais cela n'a rien d'étonnant, car c'est une vraie rareté iconographique.



4. 5. Dalle tumulaire de Pierre de Saint-Phalle († 1275) et détail.

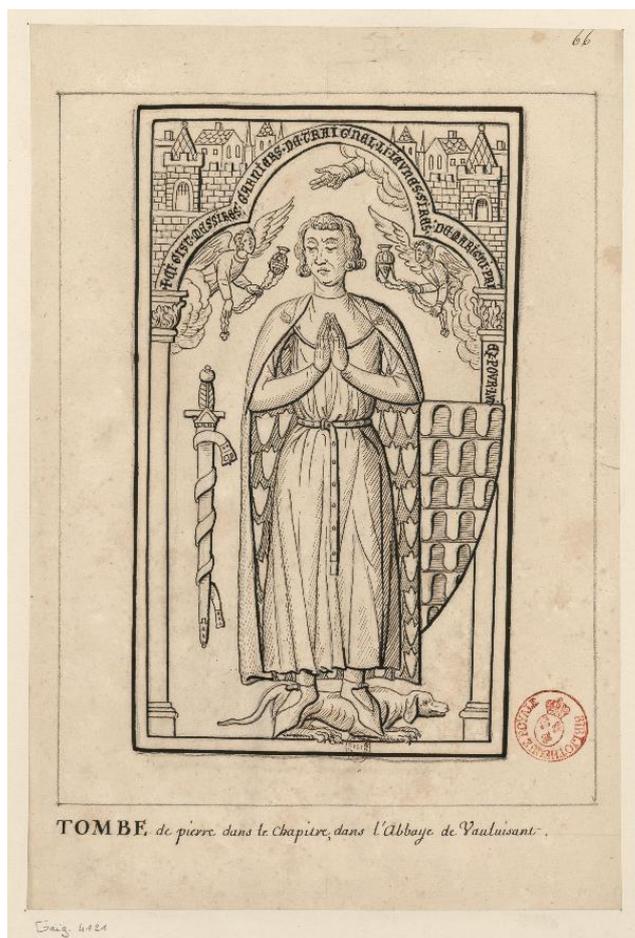
Photographie de l'auteur

5. *Ibid.*, p. 378.

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*

En effet, le seul exemple trouvé jusqu'ici de personnage figuré étendu et recouvrant en partie son écu armorié était un assez proche voisin et peut-être un allié des Seignelay, membre comme eux d'un puissant lignage. Les dalles tumulaires de Garnier de Traînel et de deux autres parents, tous chevaliers, étaient conservées dans l'abbaye de Vauluisant, proche de Sens, où Gaignières les a fait dessiner. Leurs dates de décès ne figuraient pas, d'après les gravures, sur les inscriptions originales et il faut se référer au travail d'un prêtre érudit, l'abbé Charles Lalore, pour tenter de distinguer les générations auxquelles ils appartenaient⁸. Garnier III de Traînel, cité dans de nombreuses chartes de 1179 à 1217, est mort peu après cette date, il était donc contemporain de Ferry de Cudot. Mais il s'agirait plutôt de son fils Garnier IV, dit « li ieunes » d'après l'inscription sur la tombe que nous allons décrire. Il succéda à son père comme sire de Marigny et mourut sans doute après 1250.



6. Dessin de la dalle tumulaire de Garnier IV de Traînel, autrefois à l'abbaye de Vauluisant (après 1250).

Extrait de *Recueil. Tombeaux de la Collection de Gaignières. Champagne, Brie* (BnF, département des Estampes et de la photographie, réserve PE-6-FOL, fol. 59).
Tous droits réservés à la Bibliothèque nationale de France (Paris).

8. Abbé Charles LALORE, *Documents pour servir à la généalogie des anciens seigneurs de Traînel*, Troyes, 1872.

Dreus et Anseau de Traînel sont figurés comme la plupart de leurs contemporains, couchés sur le dos, l'écu reposant sur un de leurs côtés, tandis que Garnier est représenté couché et mains jointes, en vêtements civils et même d'apparat, enveloppé d'un grand manteau doublé de menu vair, la tête imberbe encadrée par deux anges thuriféraires et surmontée d'une main bénissante ; les pieds reposant sur un chien. Son épée autour de laquelle s'enroule le ceinturon, repose à sa droite, tandis que son grand écu de vair plein dépasse largement des plis du manteau sous lequel il est glissé (fig. 6). On observe donc, pour Garnier de Traînel comme pour Ferry de Cudot, la même attention de la part de l'artiste à souligner l'appartenance du personnage à une catégorie sociale prestigieuse avec ses signes caractéristiques, l'épée et le bouclier, mais en même temps à le montrer « libéré de ses obligations militaires », sans cotte de mailles, sans éperons, le bouclier désormais inutile à moitié caché par le corps du défunt qui s'apprête à paraître devant Dieu en vêtements de cérémonie.

Plusieurs documents authentiques mentionnés d'abord dans le *Cartulaire général de l'Yonne* de Maximilien Quantin⁹, puis dans le précieux ouvrage de Quesvers et Stein¹⁰, apportent sur Ferry/Frédéric de Cudot d'utiles précisions : en résumé, Ferry (nommé dans plusieurs chartes latines, tantôt *Fredericus* tantôt *Ferric*) de Cudot, fils d'Augalon de Seignelay et d'Adèle [de quel lignage ?] est cité pour la première fois en 1190, tout jeune (avec sa mère et son frère aîné Daimbert) « dans un accord intervenu entre son père absent et ses hommes de Cudot [avec l'abbaye des Echarlis] au sujet des bois de Guillens¹¹ ». Trente ans plus tard, en 1221/1222, il prête serment à la comtesse de Champagne avec les chevaliers et les bourgeois de Joigny¹² ; en 1223/1224, avec son gendre André de Saint-Phalle, il vend au chapitre de Sens des dîmes de vins et de grains à Briennon, moyennant 550 livres de Provins¹³ ; en 1228, Ferry de Cudot, Alix, sa femme, leur fille Alpais et leur gendre André de Saint-Phalle font donation de certaines familles d'hommes à l'abbaye de Montier-la-Celle¹⁴ ; en 1231, Henri, comte de Vienne et marquis de Namur, approuve la donation d'une terre faite par Ferry de Cudot à l'abbaye des Echarlis et « enfin, la veille de saint Thomas apôtre (lundi 20 décembre) 1232, Marguerite de Namur, comtesse de Vienne, constate que Ferry de Cudot, pour le repos de son âme et de celle de ses ancêtres, a, en sa présence, délivré de servitude les hommes de corps qu'il possédait à Cudot ; ces hommes pourront établir leur résidence où ils voudront, sauf sur le territoire de Précy près de Saint-Julien-du-Sault¹⁵ ».

Six mentions de son vivant d'un chevalier né dans la seconde moitié du XII^e siècle et mort dans la première moitié du XIII^e sont l'indice d'un statut social non négligeable

9. Maximilien QUANTIN (dir.), *Cartulaire général de l'Yonne : recueil de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département*, publié par la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. 2, Auxerre, 1860.

10. Paul QUESVERS, Henri STEIN, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens, publiées d'après les estampages d'Edmond Michel*, 4 vol., Paris, 1897-1902. Le doyenné de Courtenay, dont dépend Cudot, est dans le t. 3. On se référera également à Robert FAVREAU, Jean MICHAUD, avec la collaboration de Bernadette MORA et Giuseppe DE SPIRITO, *Corpus des inscriptions de la France médiévale. Tome 21 : Yonne [en ligne : www.persee.fr/doc/cifm_0000-0000_2000_cat_21_1]*.

11. QUANTIN, *Cartulaire général...* (cité n. 9), p. 421-422.

12. Maximilien QUANTIN, *Recueil de pièces pour faire suite au Cartulaire général de l'Yonne : XIII^e siècle*, Auxerre, 1873, p. 119-120. L'acte est daté du 6 janvier 1221, style de Pâques, donc du 6 janvier 1222.

13. *Ibid.*, p. 136. Acte daté de mars 1223/1224.

14. QUESVERS et STEIN, *Inscriptions...* (cité n. 10), t. 3, p. 87, d'après Roger GOUGENOT DES MOUSSEAUX, *Essai généalogique sur la Maison de Saint-Phalle*, Coulommiers, 1860, p. 22.

15. *Ibid.*, p. 87, d'après GOUGENOT DES MOUSSEAUX, *Essai généalogique...* (cité n. 14), p. 20-21.

et/ou de la considération dont il jouissait, elles constituent autant de jalons pour évaluer la durée de son existence. Ferry/Frédéric de Cudot est déjà témoin avec son frère aîné Daimbert de la charte de 1190 approuvée par leur mère, en l'absence de leur père. On peut supposer que l'aîné est alors un homme mûr (la trentaine ?), puisqu'il s'est croisé en 1189, mais est déjà de retour en 1190, et mourra dès 1207. Deux de ses cadets, Renaud et Pierre, étaient majeurs en 1188, ce qui les ferait naître autour de 1160. Quant à Ferry, autre cadet, il a marié sa fille avant 1224 à André de Saint-Phalle et il a « pour le repos de son âme et celle de ses ancêtres [...] délivré de servitude les hommes de corps qu'il possédait à Cudot », en 1232, dans la perspective de sa mort prochaine. Cela signifie qu'il était né sans doute vers 1165-1170, et s'était marié vers 1200 avec une Aales/Alix dont il a eu au moins deux filles : Alpais, qui épouse avant mars 1224 André de Saint-Phalle, et Agnès, qui épousera Gautier de Chappes, cité en 1228 (damoiseau) et encore en 1248 (chevalier)¹⁶. Ferry meurt vraisemblablement peu après 1232 et est enseveli dans l'abbaye des Echarlis dont il fut l'un des bienfaiteurs, sous une dalle non datée, transportée depuis la Révolution (on ignore à quelle date) dans l'église de Cudot, où elle a rejoint celles des Saint-Phalle, qui sont décrites par Quesvers et Stein comme étant, lors de leur visite, dans le sol de l'église.

HÉRALDIQUE

La partie visible seulement pour sa moitié dextre de l'écu de Ferry de Cudot est ornée de ce que l'on pourrait appeler en attendant mieux – et nous verrons pourquoi –, deux carnassiers passants l'un sur l'autre. L'artiste a voulu sans doute représenter des lions, aux oreilles rondes caractéristiques, mais l'allongement du museau et la rangée de dents les font plutôt ressembler à des loups ou à des dogues, qui lui étaient certainement plus familiers que les lions dont il n'avait vu que des images et dont il réduit la crinière à quelques boucles dorsales. Que l'on ne se méprenne pas sur cette dernière phrase : l'auteur du dessin n'avait nullement l'intention de représenter des lions (ou des loups, ou des dogues) de manière réaliste. Les figures animales du blason n'ont presque rien à voir avec les créatures existantes, mais en les gravant ou en les sculptant l'artiste a toujours sous les yeux ou en mémoire un modèle, qu'il réinterprète à sa manière. En l'occurrence, le col et les pattes avant aux griffes acérées de ces « carnassiers » mal définis se conforment parfaitement à ceux des lions qu'il pouvait voir sur les écus portés alors au combat ou dans les tournois par ses contemporains chevaliers ou sur d'autres tombes et vitraux. Seule leur tête aux crocs menaçants tient plus d'un canidé que d'un félin héraldique. Avec cette réserve, nous admettrons provisoirement que Ferry de Cudot portait, non pas *deux léopards rampants l'un sur l'autre* comme l'écrivent Quesvers et Stein, mais *deux lions passants l'un sur l'autre*¹⁷.

Sa dalle tumulaire ayant été gravée logiquement après sa mort ne peut être antérieure à 1232, dernière date où il est mentionné vivant. Or, le sceau « en toupie » de Daimbert de Seignelay, son frère aîné, daté de 1203, est conservé aux Archives départementales de

16. Paul-Camille DUGENNE, *Dictionnaire biographique, généalogique et historique du département de l'Yonne*, Auxerre, 2000, t. 5, p. 1542-1543 pour les premiers degrés des Seignelay. Les dates concernant les cadets de Ferry de Cudot, Renaud et Pierre, et les maris de ses filles Alpais et Agnès, proviennent de cette généalogie, qui renvoie à diverses sources, parfois contradictoires.

17. Ce blasonnement doublement fautif, donné par QUESVERS et STEIN dans les *Inscriptions...* (cité n. 10) p. 86 dans la notice sur Ferry de Cudot, a été reproduit tel quel dans les publications ultérieures relatives à l'église de Cudot, celle de Wikipedia entre autres.

l'Yonne, gravé d'abord pour Maximilien Quantin dans son *Recueil de pièces...* et photographié notamment dans le *Traité d'héraldique* de Michel Pastoureau (fig. 7 et 8)¹⁸. Il montre « trois seaux cerclés, avec leurs anses, posés deux et un », autrement-dit trois *seilles*, armes parlantes (et à ma connaissance jamais signalées comme telles) puisque Seignelay s'écrivait au XIII^e siècle (et plus tard) « Saillenay », et que la légende latine de son sceau est ✠ SIGILLVM : DAIBERTI DE SILINIE. Il s'agit d'un exemple intéressant du port d'armes complètement différentes par deux frères, issus du même lignage et des mêmes parents, mais portant des noms de seigneuries distinctes. L'aîné a suivi la mode, très courante aux premiers temps de l'héraldique, du jeu de mots sur le nom de sa terre qui est devenu son nom de famille. Cette recherche peut conduire à faire d'un blason tantôt un véritable rébus, comme le sont les *jumelles* (deux traits étroits et parallèles) ou « rubans près » des Rubempré, ou au contraire à profiter de l'homonymie entre un nom de terre et un outil, un animal ou un végétal pour transposer directement celui-ci sur l'écu familial. Outre les exemples bien connus des maillets des Mailly, des râteaux des comtes de Rethel, des bars des comtes de Bar et ainsi de suite, on citera le sceau d'Haimon Chauderon, seigneur de Briaucourt en Champagne, qui scelle d'un écu aux trois chaudrons en demi-relief, représentés avec beaucoup de fidélité, comme les trois seaux de Daimbert *de Saillenay* ; toutefois les armes d'Haimon Chauderon évoquent son propre patronyme, ou plus exactement son « surnom », et non sa seigneurie¹⁹.



7. 8. *Empreinte et moulage du sceau de Daimbert de Seignelay (juillet 1203).*

AD Yonne, H 1502/1 et ANF, sc/B 469.

Photographie de l'auteur (fig. 7). Tous droits réservés au Conseil départemental de l'Yonne (Auxerre) et aux Archives nationales (Paris).

Avant de chercher à savoir d'où pouvaient provenir les deux lions passants des armes de Ferry de Cudot, il ne faut pas oublier que l'héraldique, en plein essor vers 1200, est alors un système symbolique d'origine récente et encore en mutation : « l'apparition des armoiries n'est pas due à une initiative individuelle mais constitue un fait de société qui

18. QUANTIN, *Recueil de pièces...* (cité n. 12), document 20, p. 8, et MICHEL PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, Paris, 1979, fig. 313, p. 314.

19. JEAN-LUC CHASSEL (dir.), *Sceaux et usages de sceaux. Images de la Champagne médiévale*, Paris, 2003, fig. 126, p. 121.

se situe dans une fourchette relativement large, approximativement entre 1120 et 1150 » et qui a concerné d'abord « les princes, les barons et les grands seigneurs » avant même les rois²⁰. Ce seront ensuite les bannerets, puis les chevaliers, puis les petits nobles non adoubs et les écuyers qui adopteront des armes, par vagues successives. Enfin, malgré l'importance des collections de sceaux publiées au XIX^e siècle et la parution beaucoup plus récente de bonnes éditions des armoriaux médiévaux, on est loin de connaître tous les écus portés par la classe chevaleresque du XIII^e siècle ou de pouvoir mettre un nom sur beaucoup d'armoiries peintes restées anonymes.

Examinons deux rôles d'armes du XIII^e siècle pour y chercher avec quelle fréquence les écus aux deux lions passants y figurent. Le plus ancien armorial connu pour une partie de la France, des Pays-Bas, du pays de Liège et de l'Allemagne est le *Rôle d'armes Bigot*, qui décrit les écus des quelque 300 participants à une chevauchée de Charles d'Anjou en Hainaut en 1254²¹. Récemment et luxueusement publié²², l'*Armorial Le Breton* comprend deux parties, l'une de la fin du XIII^e siècle (1292-1294), l'autre du XV^e siècle. On observera que le plus ancien de ces rôles d'armes, daté de 1254, est postérieur d'à peu près une vingtaine d'années à la dalle tumulaire de Ferry de Cudot. Dans cet intervalle l'héraldique a continué son extension dans l'ensemble de la société, bourgeois et paysans compris, et a pris dans le monde des combattants à cheval un caractère héréditaire.

Le *Rôle d'armes Bigot* était jusque récemment visible sur un site Internet, où chaque description tirée du texte médiéval s'accompagnait d'un écu en couleurs dessiné par un artiste d'aujourd'hui²³. Comme cet armorial ne comportait pas de table des figures héraldiques, tous les écus, au nombre de dix par page, ont été vus. Sur les 302 figurés, deux seulement présentent deux lions passants (et en outre couronnés), tandis que six combattants arborent deux léopards.

La table des armoiries de l'*Armorial Le Breton*²⁴ mentionne, comme on pouvait s'y attendre, de nombreux lions rampants (plusieurs dizaines) soit seuls, soit sur un semé ou entourés d'une bordure, etc., et très peu de lions assis (1 exemple); naissants (2 exemples); ou passants (11 écus aux deux lions et 3 avec ce type de lion seul dans l'écu). Ceux qui sont adossés (3) ou affrontés (25) ne figurent que sur les armoiries mythiques des fils de Priam. Les écus aux deux lions passants appartiennent pour six d'entre eux au même groupe d'armoiries inventées au Moyen Âge pour des Grecs pré-homériques mais pour cinq autres à des personnages ayant réellement vécu au XIII^e siècle. Parmi les cinq écus aux deux lions passants, deux appartiennent à la même famille Paynel, ce qui réduit à quatre le nombre de lignages concernés. On observe toutefois que l'écu de Foulques IV Paynel (n°168), seigneur de Hambye et de Bréhal, est complètement différent de celui des deux Paynel précités : « d'or à deux fasces d'azur, accompagnées de neuf merlettes de gueules en orle ». Seule une généalogie nous permettrait de différencier les branches et d'expliquer éventuellement ces choix, mais l'exemple des Seignelay et celui des Traînel,

20. Michel PASTOUREAU, *Figures de l'héraldique*, Paris, 1996, p. 18 et 20.

21. Le rôle d'armes Bigot, connu d'après une copie du XVII^e siècle, a été successivement publié par Paul ADAM-EVEN, dans les *Archives héraldiques suisses* en 1949, puis par le Colonel Robert NUSSARD, dans *Documents d'héraldique médiévale*, 2, Paris, 1985. Les deux ouvrages ont fait l'objet d'une recension par Jean-Bernard DE VAIVRE dans le *Bulletin monumental*, 1986, n° 144-1, p. 91-92.

22. Emmanuel DE BOOS (dir.), *L'armorial Le Breton*, Paris, 2004.

23. L'artiste est M. Arnaud Bunel. Le site [heraldique-europeenne.org] (consulté le 27/02/2021) où figurait le rôle d'armes Bigot « poursuit maintenant son existence sur des blogs » mais le rôle d'armes a disparu.

24. La table est aux pages 217-243.

évoqué plus loin, montre que beaucoup de lignages n'avaient pas encore adopté, au début du XIII^e siècle, un blason commun et unique (avec les brisures requises). Le chroniqueur liégeois Jacques de Hemricourt, dans le *Miroir des nobles de Hesbaye* et dans le *Traité des guerres d'Awans et de Waroux*, écrits dans la seconde moitié du XIV^e siècle, mentionne la grande liberté qu'avaient chevaliers ou écuyers en cette terre d'Empire d'adopter les armes de leur mère quand elle était d'un meilleur lignage que leur père, ou d'entrer dans une guerre privée en prenant un écu caractéristique du parti auquel ils s'affiliaient²⁵.

L'*Armorial Le Breton* est loin de « couvrir » l'ensemble du royaume de France. Il montre beaucoup d'écus de familles normandes ou picardes, d'autres de l'Ile-de-France ou de la Flandre, mais très peu de Bourgogne ou de Champagne, d'Auvergne ou du Languedoc. Aucun Seignelay, entre autres, n'y figure (mais on a conservé les sceaux de plusieurs d'entre eux), ni aucun Saint-Phalle, la famille qui leur succède à Cudot et dont les armes à la croix ancrée figurent, on l'a vu, sur deux des plates tombes de l'église Sainte-Alpais, datées de 1275 et 1297²⁶. Ayant constaté cependant, à travers deux rôles d'armes du XIII^e siècle, que les écus aux deux lions passants sont très peu représentés, on peut se demander s'il n'est pas vain de chercher à quel lignage Ferry de Cudot aurait pu les emprunter pour constituer ses propres armes. L'adoption par son frère aîné Daimbert II de Seignelay, depuis longtemps défunt (1207), d'armes parlantes aux trois seilles relevait d'un choix personnel qui n'a pas été entériné par sa descendance, comme le prouvent les inventaires de sceaux déjà évoqués. En effet, le propre fils de Daimbert II, Étienne I^{er} de Seignelay (cité de 1203 à 1238), dont on connaît au moins un sceau de 1224, porte un fascé de six pièces à la bordure et ce fascé, avec ou sans la bordure, qui est sans doute une brisure, se retrouve chez plusieurs Seignelay apparentés mais dont les inventaires ne précisent pas le degré de proximité²⁷. On connaît trois épreuves du sceau équestre de Jean de Seignelay, seigneur de Beaumont « près Seignelay » datées de 1269, 1276 et 1277 : la housse de son cheval et son écu portent un fascé de six pièces (*fig. 9*) ; quant à Étienne de Seignelay (distinct du premier, sauf longévité remarquable), lui aussi pourvu, en 1298, d'un sceau équestre, il confirme une donation faite par Étienne [de Seignelay] de Beaumont à Saint-Marien d'Auxerre, il est donc son parent et il porte sur son écu présenté de face, sur la housse de son cheval et sur son contre-sceau un fascé de six pièces à la bordure.

25. *Œuvres de Jacques de Hemricourt*, éd. Camille DE BORMAN, Alphonse BAYOT, Édouard PONCELET, 3 vol., Bruxelles, 1910-1931. Sur la matrilinearité, voir les travaux de Michel NASSIET, en particulier « Alliance et filiation dans l'héraldique des XIV^e et XV^e siècles », *RFHS*, t. 64, 1994, p. 9-30, et de Jean-Luc CHASSEL, notamment « Le nom et les armes : la matrilinearité dans la parenté aristocratique du second Moyen Âge », *Droits et culture*, tome 64, 2012-2, *Onomastique, droit et politique*, p. 117-148.

26. On trouve dans QUESVERS et STEIN, *Inscriptions...* (cité n. 10), t. 3, les épitaphes de Pierre de Saint-Phalle, chevalier, mort la veille de Noël 1275 (p. 81), de son homonyme Pierre de Saint-Phalle, chevalier, mort le dimanche devant la Saint-Luc 1297 (p. 84) et de la veuve de l'un d'eux, Noble Dame Contesse de Foins [ou Fains], sans date (p. 82).

27. On trouvera en annexe, p. 13-14, une liste des sceaux de plusieurs membres du lignage de Seignelay d'après Louis DOUËT D'ARCQ, *Inventaire de la collection des sceaux des Archives nationales*, 3 vol., Paris, 1863-1868 et Auguste COULON, *Inventaire des sceaux de la Bourgogne*, Paris, 1912.



9. Empreinte du sceau de Jean I^{er}
de Seignelay, seigneur de
Beaumont (novembre 1276).

AD Yonne, H 1443/5.

Tous droits réservés au Conseil
départemental de l'Yonne (Auxerre).

Ces variations sur le fascé (dont on ignore évidemment les couleurs) dans la descendance directe et dans la parentèle de Daimbert II de Seignelay montrent à l'évidence leur « rejet » (ou leur oubli ?) des éphémères armes parlantes aux trois seaux ou seilles et leur choix d'une partition beaucoup plus classique, un fascé avec ou sans bordure, qui a été adopté par d'autres lignages champenois et bourguignons. Le témoignage des sceaux montre que les membres du lignage de Seignelay ont progressivement adopté ce nom de fief comme patronyme commun et ont porté dans le cours du XIII^e siècle au moins trois armoiries complètement distinctes, dont deux provisoires : les trois seaux de Daimbert, les deux « carnassiers » passants de Ferry de Cudot puis le fascé avec ou sans bordure de leur parentèle. La question en tout cas ne se posait pas pour le sire de Cudot, de porter l'emblème parlant aux trois seilles, de son aîné Daimbert. Il choisit les deux lions/carnassiers passants. Quelle peut avoir été la raison d'un tel choix ?

Risquons avec toute la prudence requise l'hypothèse que l'écu de Ferry constitue en réalité une autre forme originale d'armes à la fois parlantes et personnelles. On a noté que les avant-corps de « carnassiers » visibles sur sa moitié d'écu ressemblent autant à des loups ou à des dogues qu'à des lions héraldiques. Et s'ils n'étaient ni les uns ni les autres ? L'artiste n'aurait pas cherché à représenter telle ou telle espèce de carnassier bien définie, mais plutôt des animaux féroces et sauvages, plus ou moins inspirés du bestiaire roman, partout visible en son temps : *bestiae ferae*. Frédéric de Cudot, dit Ferry dans les textes en français ou *Ferricus* dans au moins une charte latine (1223) et *Feric(us)* dans son épitaphe également latine, aurait trouvé dans son propre nom de baptême, plutôt que dans le nom éventuellement malsonnant de sa terre (Cudot) l'occasion de se créer, comme son frère aîné, des armes individuelles et pleines, à la fois très réussies sur le plan esthétique et susceptibles d'intriguer ses contemporains, devenant ainsi des armes à *enquerre* en même temps que non-transmissibles, puisque liées à son prénom. Si c'est bien le cas, il a fait preuve lui-même, ou sur la suggestion de quelque conseiller-clerc, d'imagination et de culture. L'allusion (Ferry/Feric/*Ferae*) n'est intelligible en effet qu'à ceux qui connaissent le latin et elle concerne ce que nous appelons aujourd'hui son prénom (Frédéric) abrégé en Ferry/Feric alors que la majorité des armes parlantes ou allusives jouent sur le nom du lignage, qu'il se confonde ou non avec un nom de terre. Il y a cependant des exceptions, dont la plus fameuse serait celle des rois de France, selon une tradition rapportée par le Père Ménestrier, qui ne se prononce pas sur sa

vraisemblance : « Ceux qui veulent que Louys le Jeune soit le premier qui ait pris les fleurdelys, disent qu'il le fit par allusion à son nom de *Loys*, qui approche de celui des Lys, ou parce qu'on le nommoit *Ludovicus Florus*²⁸ ». Une autre illustre lignée est celle des Dauphins de Viennois : leur dauphin emblématique, dont on sait qu'il devint celui du fils aîné des rois de France, ne se réfère pas à un nom de terre, mais à la dénomination des comtes d'Albon qui s'appelaient Guigues/Guido aux XI^e et XII^e siècles et furent surnommés « *Delphinus/Dauphin* », autre nom de baptême, à partir de Guigues IV, né vers 1095, comte d'Albon et de Viennois de 1133 à sa mort en 1142²⁹. Le Père Ménestrier, encore lui, observe qu'il y a « aussi des familles, dont les armoiries ont rapport aux noms propres des personnes qui ont été les plus illustres dans ces familles. Comme c'est un David Roy d'Hibernie, qui a donné une harpe pour blason à ce royaume. Les Leons Rois d'Armenie, sont cause du Lion que ce Royaume a porté. Ce fut un Dragon Boncompagni, qui vivoit l'an 1298, & qui fut employé en diverses ambassades pour son Pays, qui laissa un dragon pour armoiries à sa famille. Cino Sampieri, laissa un chien à la sienne³⁰ », etc.

Comparaison n'est pas raison, mais la démarche de Ferry de Cudot, s'il adopta vraiment des *ferae* comme armoiries, ne serait pas sans exemple en son temps, ni plus tard. Elle montre aussi que pendant la première moitié du XIII^e siècle, l'adoption d'un emblème héréditaire, assorti de brisures pour l'aîné et les cadets n'est pas encore un processus achevé dans cette partie méridionale du comté de Champagne. C'est la génération des fils ou neveux de Daimbert de Seignelay et de Ferry de Cudot qui adoptera le fascé avec ou sans bordure. Les sires de Traînel, autre lignage champenois d'envergure, absents eux aussi du *Rôle d'armes Bigot* et de l'*Armorial Le Breton*, présentent une variété plus grande encore d'armoiries, combinant le vair ou le vairé avec le lion ou alternant avec les fascés ou le fascé³¹.

Dans son ouvrage déjà cité le Père Ménestrier souligne l'ampleur et la lenteur du phénomène d'adoption d'un modèle unique d'armoiries : « Les diverses Armoiries que certaines familles ont portées en divers temps, & celles que les frères ont portées en mesme temps différentes les uns des autres, nous apprennent qu'elles n'estoient au commencement que des *devises arbitraires*, qu'ils portoient aux Ioustes, & aux Tournois³² », écrit-il, et de citer pour le Dauphiné, entre autres, les Sassenage et surtout les Alleman qui ne se résolvent qu'en 1455, à l'initiative d'un évêque de leur nom, à prendre un emblème unique qui deviendra héréditaire.

On peut enfin s'interroger sur le statut véritable de Ferry de Cudot, ce *nobilis vir bone memorie* et sur sa manière étrange (mais pas unique on l'a vu) de cacher en partie son écu. Contrairement à beaucoup de ses contemporains qui se font représenter comme s'ils

28. Claude François MENESTRIER, *Le véritable Art du Blason et l'Origine des Armoiries*, Lyon, 1675, p. 216.

29. Hugo II Gratianopolitanus episcopus, et Guigo, comes, qui vocatur Delfinus, discordiam habuerunt inter se : ainsi commence la charte CXII, datée des environs de 1140, du cartulaire C de Saint-Hugues publié par Jules MARION, *Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble : dits Cartulaires de saint Hugues*, Paris, 1863, p. 243-245. La table des matières, p. 455, renvoie à *Guigo IV, cognomine Delfinus, comes de Albiono*.

30. MENESTRIER, *Le Véritable Art du Blason...* (cité n. 28), p. 221.

31. En Champagne, les lignages d'Arcis et de Jaucourt-Dinteville arborent également deux léopards. Sur cette question et notamment l'existence d'un groupe de chevaliers au lion et au léopard dans la primo-héraldique champenoise : Arnaud BAUDIN, *Emblématique et pouvoir en Champagne. Les sceaux des comtes de Champagne et de leur entourage (fin XI^e-début du XIV^e siècle)*, Langres, 2012, p. 361-372, 391-412.

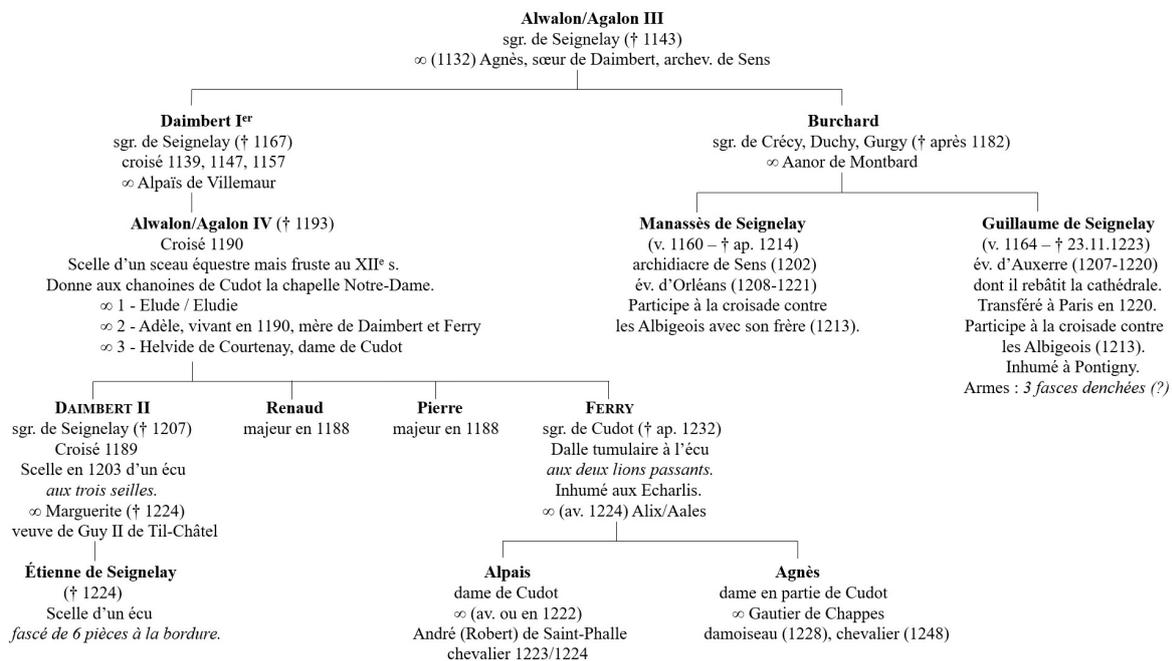
32. MENESTRIER, *Le Véritable Art du Blason...* (cité n. 28), p. 172-174. Les passages soulignés le sont par l'auteur du présent article.

étaient armés pour la bataille ou le tournoi, Ferry de Cudot est vêtu seulement d'étoffes et son long surcot ou manteau ressemble à un vêtement de cérémonie ou d'exercice d'un magistère ; il a posé son épée, dans son fourreau, à côté de lui et il s'est couché sur son bouclier, dans une sorte de renoncement symbolique au métier des armes. On sait que vers 1230 il a dépassé la cinquantaine voire la soixantaine, on présume qu'il ne combat plus et qu'il a pris ses dispositions pour être pieusement enseveli dans l'abbaye sénonaise qu'il a gratifiée de ses dons. Il en va probablement de même pour Garnier de Traînel, dont l'effigie en costume d'apparat recouvre en partie son grand écu de vair ou vairé. Est-ce une coïncidence ?

Toute suggestion relative à cette énigme serait la bienvenue, assortie éventuellement de commentaires critiques sur l'interprétation de l'écu aux deux lions passants comme figurant moins des lions (ou des loups, ou des dogues) que des *ferae*.

ANNEXE 1 - Croquis généalogique des Seignelay

(d'après Paul-Camille DUGENNE, *Dictionnaire biographique, généalogique et historique du département de l'Yonne*, Auxerre, 2000 et Paul QUESVERS, Henri STEIN, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, publiées d'après les estampages d'Edmond Michel, 4 vol., Paris, 1897-1902)



ANNEXE 2 – Catalogue des sceaux des seigneurs de Seignelay³³

D 3592 et B 468 – SEIGNELAI, Agalon de - Auxerrois (XII^e siècle)

Ø 63 mm

Équestre à droite. Empreinte fruste.

Légende : [...SI]GILLV(m) · AGALONIS DE SILINI[A]CO

AD Yonne, H 1215

D 3593 et B 469 – SEIGNELAI, Daimbert de - Fils du précédent (1203)

Ø 60 mm

Sceau en toupie

Armorial. Trois sceaux avec leurs cercles et leurs anses, posés 2 et 1.

Légende : SIGILLVM : DAIBERTI DE SILINIS (ou SILINIE)³⁴

AD Yonne, H 1502

D 3594 et B 471 – SEIGNELAI, Étienne de - Fils de Daimbert (1224)

Ø 53 mm

Armorial. Un écu chargé d'un fascé de six pièces à la bordure ; l'écu suspendu à une guiche.

Légende : ✕ S : STEFANI / DOMINI / DE SELEGNIACI

AD Yonne, H 1532

B 472 – SEIGNELAY, Jean de, seigneur de Beaumont (1269)

Ø 40 mm

Équestre à droite. La housse aux armes (un fascé).

Légende : [...]S DE SE[...]

Contre-sceau, Ø 40 mm

Un écu chargé d'un fascé de six pièces.

Légende : ✕ S IOHANNIS [...]

AD Yonne, H 1215

B 473 – SEIGNELAY, Jean de, chevalier, seigneur de Seignelay (1276)

Ø 65 mm

Équestre à droite. La housse aux armes (un fascé).

Légende détruite

Contre-sceau, Ø 30 mm

Un écu chargé d'un fascé de six pièces (peut-être le même que le précédent).

Légende : [...] D(omi)NI : DE : SALLEG[...]

AD Yonne, H 1443

33. DOUËT D'ARCO, *Collection de sceaux...* (cité n. 26), t. 2, 1867. COULON, *Inventaire des sceaux de la Bourgogne* (cité n. 26) : l'ouvrage est accompagné de 60 planches en phototypie et mentionne ceux qui ont été répertoriés par Douët d'Arcq. Aucun sceau de Ferry de Cudot ni d'aucun seigneur de Cudot de la lignée des Seignelay n'a été retrouvé.

34. QUANTIN, *Recueil de pièces...* (cité n. 12), p. 8.

B 474 – SEIGNELAY, Jean de, seigneur de Beaumont (1277)

Ø 35 mm

Équestre à droite. Ecu de profil, la housse aux armes (un fascé, à la bordure).

Légende : [...] IOHANNIS MIL[...]

AD Yonne, H 1259

D 3595 et B 475 – SEIGNELAI, Étienne, seigneur de (1298-1299)

Fragment de sceau rond, Ø 69 mm env.

Équestre à droite, l'écu présenté de face et la housse aux armes (un fascé de six pièces à la bordure).

Légende : S' · STE[...]

Contre-sceau, Ø 26 mm

Écu chargé d'un fascé de six pièces à la bordure (légende effacée)

Légende : [...STE]PH(an)I D(omi)NI DE SAILLENAI MIL[...]

AD Yonne, H 1259

B 476 – SEIGNELAY, Jean de, chevalier (1313)

Ø 62 mm

Équestre à droite. Écu de face et housse aux armes (un fascé à la bordure).

Légende : S' IOHANNIS (*une étoile*) [...] E[...] I (*une étoile*) MILITIS

Contre-sceau, Ø 23 mm

Écu fascé à la bordure

Légende : ✠ SIG[...]SI[...]N • DE [...]AILLEI[...] MI

AD Côte-d'Or, B 10493